

- **Résolution 1 – approbation du procès-verbal de l’assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2019**

L’assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-verbal de l’Assemblée générale ordinaire qui s’est déroulée à Valenciennes le 23 novembre 2019 lors du 107^e congrès fédéral.

- **Résolution 2 – approbation du rapport d’activités 2019/2020**

L’assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d’activités 2019/2020 de la Fédération sportive et culturelle de France.

- **Résolution 3 – approbation des comptes annuels clos le 31/08/2020**

L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l’exercice clos au 31/08/2020 tels qu’ils ont été présentés ;
En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au comité directeur dans l’exécution de son mandat pour l’exercice 2019/2020.

- **Résolution 4 – approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes**

L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées visées à l’article 612-5 du code de commerce.

- **Résolution 5 – approbation de l’affectation du résultat**

L’assemblée générale, sur proposition du comité directeur, décide d’affecter le résultat de l’exercice 2019/2020 soit un excédent de 350 147.53 euros au crédit du compte de report à nouveau de l’exercice 2020/2021. Après affectation, ce compte s’élèvera à 1 750 841.22 euros.

- **Résolution 6 – approbation du budget 2020/2021**

L’assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget 2020/2021.

- **Résolution 7 – approbation de signature d’un bail emphytéotique**

L’assemblée générale autorise le comité directeur à proposer un bail emphytéotique d’une durée de 18 ans à l’association Atout groupes pour la propriété de Saint Chéron, dont la fédération est bénéficiaire par leg, et autorise le président général à remplir toutes les formalités relatives à la signature de ce bail si les conditions sont réunies.

- **Résolution 8 – approbation nomination des commissaires aux comptes**

L’assemblée générale, constatant la démission de M. Philippe Touchais de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, pour cause de départ en retraite à compter du 12 décembre 2020, prend acte de l’accession automatique du commissaire aux comptes suppléant, M. Régis Hègron, au mandat de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de Philippe Touchais restant à courir, soit un exercice et jusqu’à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2021.

L’assemblée générale, constatant que le commissaire aux comptes suppléant, M. Régis Hègron est devenu commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en ses lieux et place la société Cabinet Touchais & Associés, représentée par M. Romain Baumann, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de M. Régis Hègron, soit un exercice et jusqu’à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2021.

- **Résolution 9 – approbation du plan de développement fédéral 2020/2024**

L’assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le plan de développement fédéral 2020/2024 de la Fédération sportive et culturelle de France.

- **Election du comité directeur**
- **Election du ou de la président(e) général(e)**

